

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le huit avril, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2015.

PRÉSENTS : BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, MERCIER Anne-Gaëlle, SANCHEZ Sandrine et SANDREAU Claude.

ABSENTS : CRUZ Jean-Louis, DAUSSION Karen, DELOUVRIER Serge, LAGORS Thomas, MONCEYRON Jean-Pierre, NEY Alexandra et PIGANIOL Céline.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BIRELLO Jean-Louis.

PROCURATION : DAUSSION Karen donne procuration à SANCHEZ Sandrine.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2015.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant:

- Recrutement d'un Animateur Principal de 1^{ère} classe contractuel

1 -- Budget Primitif 2015 - Commune

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- vote, à l'unanimité, la section de fonctionnement
- vote, à l'unanimité, la section d'investissement

→ Dépenses de fonctionnement	1 741 730 €
→ Dépenses d'investissement	1 048 614 €
Total des dépenses	2 790 344 €

→ Recettes de fonctionnement	1 741 730 €
→ Recettes d'investissement	1 048 614 €
Total des recettes	2 790 344 €

2 – Recrutement d'1 Animateur Principal de 1^{ère} classe contractuel

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que, par délibération en date du 3 février 2015, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.). Un support technique est nécessaire à l'élaboration de ce P.E.D.T. qui doit être finalisé en juin.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi non permanent d'Animateur Principal de 1^{ère} classe pour accroissement temporaire d'activité selon la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3.

Cet agent contractuel aura pour mission l'aide technique au Chef de Projet en charge d'établir le P.E.D.T. pour la Commune de DAUX.

Monsieur le Maire propose que la durée du contrat de l'Animateur Principal de 1^{ère} classe non titulaire soit de 3 mois renouvelable à compter du 15 avril 2015 à raison de 5 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pris en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront prévus à l'article 6413 du Budget Primitif 2015.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de remerciement de M. POULOU suite à la dénomination de l'ancienne école « ESPACE JEAN POULOU ».

Monsieur le Maire présente le projet de piste cyclable qui sera réalisé sur la commune par la Communauté des Communes Save et Garonne.